

Les formations et diplômes du secourisme

Apporter un premier secours sur la route, au travail, en vacances ou chez soi, cela s'apprend.

Des formations au secourisme permettent de faire face à l'urgence, voire même d'en faire son métier.

SOMMAIRE

- ➔ Le PSC1, une formation grand public
- ➔ Les PSE1 et PSE2, formations de premiers secours en équipe
- ➔ Le CSST : sauvetage secourisme du travail
- ➔ Sauvetage aquatique et surveillance de baignades
- ➔ Les jeunes sapeurs-pompiers (JSP)
- ➔ Carnet d'adresses

Le PSC1, une formation grand public

La formation **PSC1** (Prévention et secours civiques de niveau 1) vise à préparer le plus grand nombre de citoyens aux rudiments des premiers secours. Accompagnée de « recyclages » réguliers (non obligatoires), elle est suffisante pour intervenir dans la plupart des situations d'urgence.

Cette formation ne nécessite aucune connaissance particulière et il n'y a pas de limite d'âge pour la suivre.

Elle dure une dizaine d'heures et son coût varie de 40 à 90 €.

Plusieurs associations, telles que la Croix-Rouge, la Croix-Blanche, les associations départementales de la Protection civile, etc., préparent au PSC1. Vous pouvez également vous adresser à l'Union des sapeurs-pompiers de votre département.

À noter : pour assurer des fonctions de surveillance ou de sécurité liées à des activités aquatiques (surveillance de plages ou de piscine, sauvetage en mer), il faut être titulaire du PSE1 et du BNSSA (Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) - voir ci-après.

Voir Carnet d'adresses

Les PSE1 et PSE2, formations de premiers secours en équipe

La formation **PSE1** (Premiers secours en équipe niveau 1) est nécessaire pour être **secouriste** (premier échelon opérationnel).

Pour devenir **équipier-secouriste** et intégrer une équipe opérationnelle d'intervention de secouristes, il faut passer le **PSE2** (Premiers secours en équipe niveau 2).

Chacune de ces formations dure environ 35 heures.

Voir Carnet d'adresses

Le SST : sauveteur secouriste du travail

Le certificat de sauveteur secouriste du travail (CSST) est l'équivalent du PSC1, mais s'adresse au personnel des entreprises. Un module est réservé aux risques spécifiques liés à l'activité professionnelle de l'entreprise d'origine des stagiaires.

Le CSST comporte en moyenne 12 heures de cours. Le certificat est valable 24 mois.

À noter : une réforme serait en cours pour fusionner CSST et PSC1. En attendant, ce stage entre dans le cadre de la formation continue des salariés : renseignez-vous auprès de votre comité d'entreprise.

Les formations et leurs sigles

BNMPS : Brevet national de moniteur des premiers secours

BNSSA : Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

BSB : Brevet de surveillant de baignade

CAEPMNS : Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur

CSST : Certificat de sauveteur secouriste du travail

IPS : Initiation aux premiers secours

PSC 1 : Prévention et secours civiques de niveau 1

PSE 1 : Premiers secours en équipe de niveau 1

PSE 2 : Premiers secours en équipe de niveau 2

Pour en savoir +

Fiches CIDJ

5.412 Les formations et diplômes du secourisme

2.483 Educateur sportif (informations sur le BNSSA)

Sur le web

www.secourisme-pratique.com

www.secourisme.info

www.anps.fr – Association nationale des premiers secours

www.ffss.fr – Fédération française de sauvetage et de secourisme

www.pompiers.fr

<http://defibrillateurenfrance.humanis.com> : carte des lieux équipés de défibrillateurs

www.protection-civile.org

www.snsn.org – Association des Sauveteurs en Mer

Sauvetage aquatique et surveillance de baignades

↳ Le BNSSA, indispensable pour la surveillance de baignades

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) permet de surveiller une piscine ou un plan d'eau. Attention à ne pas le confondre avec le brevet de surveillant de baignade (BSB), qui permet de surveiller uniquement en centre de vacances ou de loisirs.

Le BNSSA est préparé à Limoges par le Centre de formation et d'intervention SNSM, qui organise chaque année une réunion d'information le premier lundi d'octobre à 20h, à la Maison des Sports de Beaublanc. <http://snsmlimoges.jimdo.com>.

Pour le reste du Limousin, la formation au BNSSA est organisée par la Structure associée de formation de la DRJSCS Limousin CREPS Poitiers.

Depuis 2015, le centre aquatique Villasport de Saint-Yrieix-la-Perche (87) propose également une formation au BNSSA.

Voir Carnet d'adresses

↳ Le BSB, pour la surveillance de baignades en accueils de loisirs

Le brevet de surveillant de baignade (BSB) permet d'encadrer la baignade d'enfants uniquement dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (centres de vacances et de loisirs). C'est un brevet fédéral délivré uniquement par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS).

La formation dure environ 35 heures. Pour y accéder, il faut :

- avoir 18 ans au 1^{er} juillet de l'année en cours ;
- être reconnu apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage ;
- avoir un minimum d'aptitude et d'entraînement à la natation.

Le BSB nécessite une révision tous les 5 ans.

Pour plus d'informations et pour trouver une formation : www.ffss.fr

↳ La qualification « Surveillance des baignades » du BAFA

Pour surveiller la baignade d'enfants en accueil collectif de mineurs, il est également possible de passer la qualification « Surveillance des baignades » lors de la troisième étape du parcours BAFA.

Conditions : avoir le PSC1 et fournir une attestation de capacité à effectuer un 100 mètres nage libre, départ plongé, délivrée par un maître-nageur-sauveteur.

Cette qualification est valable 5 ans.

Voir la fiche Actuel Limousin n° 3.051 Le BAFA et le BAFD

Initiations aux gestes qui sauvent

Après les attentats de novembre 2015, de nombreux Français ont exprimé le souhait de connaître les gestes utiles pour sauver des vies.

Pour répondre à cette demande, le ministère de l'Intérieur, avec l'ensemble des acteurs du secours et en partenariat avec l'Éducation nationale, a organisé en février 2016 des séances d'initiation de 2 heures à certains gestes de premiers secours : alerter les secours, masser, défibriller et traiter les hémorragies.

www.ilyadesgestesquisauvent.fr

DEVENEZ ACTEUR INITIEZ-VOUS AUX PREMIERS SECOURS

ALERTER



MASSER

DÉFIBRILLER



POSER UN GARROT

Il y a des gestes qui sauvent
Suivez une initiation gratuite de deux heures
#lesgestesquisauvent



Les jeunes sapeurs-pompiers (JSP)

Les jeunes de 11 à 18 ans peuvent s'initier au secourisme et à la lutte contre l'incendie au sein des sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP).

Des sections hors temps scolaire existent :

- en Haute-Vienne : 05 55 12 80 29 ;
- en Creuse : 05 55 66 16 68 ;
- en Corrèze : 05 55 29 64 52.

À partir de 13 ans, les jeunes qui le souhaitent peuvent commencer la préparation au **Brevet national de jeune sapeur-pompier**. La formation dure 3 à 4 ans. Elle doit être validée l'année des 18 ans du candidat.

En milieu scolaire, des établissements proposent une option JSP en partenariat avec les services d'incendie et de secours départementaux. Cette option permet d'obtenir le Brevet national de jeune sapeur-pompier. En cas de simple initiation, elle débouche sur le PSC1.

Liste des établissements :

- en Haute-Vienne : collège Bernard Palissy à Saint-Léonard-de-Noblat, lycée Saint-Jean à Limoges ;
- en Creuse : collège Martin Nadaud à Guéret ;
- en Corrèze : collège Jean Moulin à Brive, collège Albert Thomas à Égletons.

Pour en savoir plus sur les JSP :

www.pompiers.fr, rubrique Devenir sapeur-pompier > Jeunes sapeurs-pompiers

ou page Facebook : www.facebook.com/jeunessapeurspompiers

Carnet d'adresses

➔ LISTE 1

LES ORGANISMES DE FORMATION EN HAUTE-VIENNE

ADPC 87

Association départementale de protection civile de la Haute-Vienne

25 rue Jean Fredon
87000 LIMOGES
Tél : 06 26 94 21 95
formation@protectioncivile87.fr
www.protectioncivile87.fr

IPS, PSC1, PSE1, PSE2
(+ recyclages), SST, initiation à l'utilisation du défibrillateur, initiation aux gestes de premiers secours spécifiques à l'enfance et la petite enfance

CENTRE AQUATIQUE VILLASPORT

Rue du Colonel du Garreau de la Méchénie
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
Tél : 05 55 58 60 20

www.villasport.fr

BNSSA

CENTRE DE FORMATION ET D'INTERVENTION SNSM LES SAUVETEURS EN MER

175 rue de Toulouse
87100 LIMOGES
Tél : 05 55 30 71 41
snsmlimoges@gmail.com
<http://snsmlimoges.jimdo.com>

BNSSA : réunion d'information chaque année le 1^{er} lundi d'octobre, à la Maison des Sports de Beaublanc, à Limoges.

COMITÉ RÉGIONAL EPGV LIMOUSIN

Maison régionale des sports - Gaïa
142 avenue Émile Labussière
87100 LIMOGES
Tél : 05 87 21 31 61
coreg.epgvdulimousin@wanadoo.fr
www.sport-sante.fr/epgv-comite-regional-limousin

PSC1

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Délégation départementale de la Haute-Vienne

8 rue Réaumur
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 32 08 87
dd87@croix-rouge.fr
www.croix-rouge.fr

IPS, PSC1, PSE1, PSE2

IRFSS LIMOUSIN

Institut régional de formation sanitaire et sociale de la Croix-Rouge Française

25 rue Sismondi
87000 LIMOGES
Tél : 05 87 75 32 00
<http://irfss-limousin.croix-rouge.fr>

PSC1, PSC1 Petite enfance, PSE1, PSE2 (+ recyclages), SST

SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE

Comité départemental de la Haute-Vienne

Lycée Les Vaseix
Bât. A2, 1^{er} étage
87430 VERNEUIL-SUR-VIENNE
Tél : 05 55 48 49 87 / 06 88 44 12 75
sfc87@orange.fr
www.croixblanche.org

IGPS, PSC1, PSE1, PSE2, SST

STRUCTURE ASSOCIÉE DE FORMATION DE LA DRJSCS LIMOUSIN CREPS POITIERS

SAF du Limousin
24 rue Donzelot
CS 73707
87037 LIMOGES Cedex 1
Tél : 05 55 45 80 48
drjscs87-saf@drjscs.gouv.fr
monique.canin@drjscs.gouv.fr
www.cr086.fr

BNSSA (en Haute-Vienne et en Creuse), CAEPMNS

UDSP 87

Union départementale des sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne

2 avenue du Président Vincent Auriol
BP 61127
87052 LIMOGES Cedex
Tél : 05 55 12 80 67 (pour les sessions à Limoges) / 05 55 12 80 29 (pour les sessions hors Limoges)
udsp87@sdis87.fr

PSC1

UNASS 87-23

Union nationale des associations de secouristes et sauveteurs La Poste-Orange de Haute-Vienne et de Creuse

5 rue de la Céramique
87033 LIMOGES Cedex
Tél : 05 55 10 04 49 / 06 74 17 28 27
hautevienne@secouristes.com
www.unass87-23.fr

PSC1, PSE1, PSE2, SST

➔ LISTE 2

LES ORGANISMES DE FORMATION EN CREUSE

ADPC 23

Association départementale de protection civile de la Creuse

Mairie
1 place de la Liberté
23700 MAINSAT
Tél : 05 55 83 10 69 / 06 40 19 32 63
creuse@protection-civile.org
www.protection-civile.org

PSC1

CROIX-ROUGE FRANÇAISE Délégation départementale de la Creuse

11 rue de Braconne
23000 GUÉRET
Tél : 05 55 52 04 60
dd23@croix-rouge.fr
www.croix-rouge.fr

PSC1, PSE1, PSE2

UDPS 23

Unité de développement des premiers secours de la Creuse

62 rue Jean Jaurès
23000 GUÉRET
Tél : 07 86 87 47 07
udps23@anps.fr
www.anps.fr

PSC1, PSE1, PSE2, SST, initiation DAE (défibrillateur automatique externe)

➔ LISTE 3

LES ORGANISMES DE FORMATION EN CORRÈZE

ADPC 19

Association départementale de protection civile de la Corrèze
33 bis avenue du 15 août 1944
19360 MALEMORT-SUR-CORRÈZE
Tél : 05 55 92 17 17
www.protection-civile.org/correze
PSC1, PSE1, recyclage BNSSA / PSE1 / PSE2

**CROIX-ROUGE FRANÇAISE
Délégation départementale de la Corrèze**

1 boulevard Anatole France
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél : 05 55 74 44 11
dd19@croix-rouge.fr
www.croix-rouge.fr
<http://19.croix-rouge.fr>
IPS, PSC1, PSE1, PSE2

SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE

Comité départemental de la Corrèze
Pont du Cayre
19360 LA CHAPELLE-AUX-BROCS
Tél : 05 55 87 36 22
croixblanche19@orange.fr
www.croixblanche.org
PSC1, PSE1, PSE2, SST

UDSP 19

Union départementale des sapeurs-pompier de la Corrèze
Rue Évariste Galois
19000 TULLE
Tél : 05 55 29 64 52
udsp@sdis19.fr
www.udsp19.fr
PSC1, SST

Appli mobile SAIP

Système d'alerte et d'information des populations

En juin 2106, le Gouvernement a lancé l'application mobile SAIP, pour Système d'alerte et d'information des populations.

Le principe : en cas d'alerte, celle-ci s'affiche sur téléphone mobile de manière silencieuse. L'appli propose également des conseils sur les comportements à tenir en cas de danger immédiat.

Disponible pour le moment uniquement en cas d'alerte attentat, cette appli prendra en compte dans les prochains mois les risques majeurs naturels (séismes, inondations) ou technologiques (produits dangereux, barrage hydraulique).

Appli disponible pour IOS et Android, à télécharger en saisissant le terme « SAIP » dans l'App Store ou dans Google Play.



RESEAU INFORMATION JEUNESSE LIMOUSIN

- 87
- Limoges Portes-Ferrées 05 55 31 88 20
 - Limoges L'Interval 05 55 01 23 90
 - Bellac 05 55 68 87 54
 - Nexon 05 55 58 11 05
 - Panazol 05 55 31 05 90
 - St-Junien 05 55 02 05 71
 - St-Léonard-de-Noblat 05 55 56 11 18
 - St-Sulpice-les-Feuilles 05 55 76 92 66
 - St-Yrieix-la-Perche 05 55 08 27 98
- 19
- Brive 05 55 23 43 80
 - Bugeat/Sornac 05 55 95 08 13
 - Égletons 05 55 93 12 04
 - Larche 05 55 84 11 12
 - Meymac 05 55 96 78 58
 - Neuvic 09 60 19 41 28
 - Tulle 05 55 26 92 21
 - Ussel 05 55 72 13 23
- 23
- Guéret 05 55 52 00 40
 - Aubusson 05 55 67 77 29
 - Bourgneuf 05 55 64 24 33
 - Boussac 05 55 65 04 68
 - Evaux-les-Bains 05 55 82 80 47
 - Dun-le-Palestel 05 87 66 00 00
 - Genouillac 05 55 62 80 92
 - La Souterraine 05 55 63 04 73